

COMMUNE DE CLIMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

LORS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES

LE 3 JUILLET 2026

Présents : Catherine **SCHLICK**, Simon **KOCHERT**, Renée **ROUX**, Sylviane **SCHMITT**, Fabrice **SCHREIBER**, Marie-Madeleine **ROSER**, Véronique **SCHMITT**, Simon **HEINRICH**, Valérie **BRACKER** et Éric **LOEFFLER**

Absents : Jean-Charles **FRANK** (absent excusé)

Le Quorum pour délibérer est atteint

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la séance susvisée est la suivante :

Séance du 3 Juillet 2026			
N° délibération			
Objet :	Approbation des procès-verbaux des séances du 5 juin 2026		
Décision :	Les procès-verbaux des séances du 5 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité. Ils ont été publiés sur le site internet et affichés le 6 juillet 2026.		
N° délibération	Délibération n° 2026-29		
Objet :	Approbation décisions du maire depuis la dernière séance		
Décision :	Le conseil municipal prend acte qu'aucune décision n'a été prise par le maire depuis la dernière séance.		
Résultats des votes			
N° délibération	Délibération n° 2026-30		
Objet :	Mise en œuvre de la facturation électronique des ventes de bois communales par l'ONF		
Décision :	Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mandat avec l'ONF pour l'établissement et l'émission des factures de ventes de bois communales pour le compte de la commune		
Résultats des votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
N° délibération	Délibération n° 2026-31		
Objet :	Recensement de la population pour l'année 2027		
Décision :	Le conseil municipal désigne Simon Heinrich en qualité de coordonnateur communal et Danielle Martin en qualité d'agent recenseur pour les opérations de recensement de la population 2027.		
Résultats des votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
N° délibération	Délibération n° 2026-32		
Objet :	Suppression et installation d'un nouveau poteau d'incendie		
Décision :	Le conseil municipal autorise le maire à signer les devis et à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre.		
Résultats des votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

La présente liste des délibérations est publiée le 7 juillet 2026 par affichage et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026 sera soumis à approbation du conseil municipal lors de sa prochaine réunion. Un exemplaire est également conservé en mairie.

Climbach le 7 juillet 2026



Le Maire

Catherine SCHLICK